

Compte rendu
du Conseil des parents du 9 janvier 2018
des crèches du quartier Place des fêtes / Buttes Chaumont

Date et lieu : le mardi 9 janvier 2018, de 18h00 à 20h00, à Paris 19^{ème}, à la crèche cours du 7^{ème} art
Présents : voir en pièce jointe la feuille des présences

Un projet d'ordre du jour de 12 points avait été adressé à Madame Halima Jemni le 17 décembre 2017. Faute de temps, seulement 5 des 12 points ont pu être discutés lors de ce conseil, les autres points seront discutés lors du prochain.

1) Questions sur les inscriptions en crèche

Madame Jemni explique que l'étude des dossiers des familles désirant une place en crèche est réalisée en veillant à la mixité sociale et professionnelle des familles dont les enfants seront admis en crèche.

Les critères et les priorités sont affichés depuis de très nombreuses années dans le guide de la petite enfance. Ces priorités sont notamment données aux familles dont les parents travaillent, aux foyers monoparentaux, aux parents en voie d'insertion, aux naissances multiples, aux enfants porteurs de handicap, aux signalements de l'enfance en danger.....

L'étude des demandes de place en crèche est faite lors de commissions présidée par la Mairie du 19^e. Assistent également à ces commissions : la caspe (chef de pôle et coordonnatrices), les directeurs et directrices des établissements municipaux et associatifs, le médecin PMI, le service social PMI...

Les dates de ces commissions ont été demandées mais elles n'ont pas été communiquées. Il a été toutefois précisé qu'il y en a entre 7 et 8 par an.

Madame Jemni rappelle que 80% des demandes de places en crèche sont satisfaites dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. En 2001, seulement 42 % de ces demandes étaient satisfaites.

Les difficultés à obtenir une place concernent principalement les demandes de places pour des rentrées en cours d'année.

Madame Jemni reconnaît qu'auparavant, en cas de refus, des progrès en termes de communication étaient à faire de la part de la Mairie. Toutefois, il est désormais possible pour les parents de suivre leur dossier de demande de place en crèche sur internet (téléservice)

2) Informations / communications sur les crèches

Les parents élus exposent la liste des informations sur leur crèche (dont la plupart avait été déjà donnée dans l'ordre du jour envoyé le 17 décembre 2017) qu'ils souhaiteraient voir rassemblées dans une brochure : synthèse des valeurs de la crèche, projet d'établissement et projet pédagogique,

dans un format résumé, mais aussi informations plus opérationnelles et pratiques sur le fonctionnement de chaque crèche : nombre de berceaux, composition de l'équipe, activités proposées, numéros de téléphone, horaires, organisation, spécificités de la crèche, notamment pour la période d'adaptation lors de la première venue en crèche d'un enfant, type de repas, consignes, par exemple sur l'éventuel port de sur-chaussures...

Madame Montanes explique qu'un certain nombre d'informations au sujet des crèches sont déjà disponibles comme le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement. Les différentes informations sur la crèche sont également données lors de l'entrée de l'enfant en crèche et peuvent être rappelées oralement par la directrice ou par les auxiliaires de puériculture.

Les parents élus confirment que le dialogue entre les parents et le personnel de crèche est essentiel mais qu'en même temps, il est important et utile que soit créé, par crèche, un document de référence, document qui n'existe pas à ce jour. Ils insistent pour que ce document rappelle notamment les possibilités données aux parents de consulter le médecin et la psychologue de la crèche.

Un parent élu indique, au sujet du format de ce document, qu'il n'est pas indispensable que ce dernier soit long, un dépliant de quelques pages bien rédigées pouvait suffire.

Après de nombreuses discussions sur l'intérêt de ces brochures de présentation et d'informations, par crèche, Madame Jemni valide le principe de leur création, dans un avenir proche.

3) Point sur les risques de pollution des crèches

Madame Jemni explique que la santé des enfants figure dans les priorités principales de la Mairie de Paris et qu'en cas de doute, le principe de précaution prime. A ce titre, comme cela avait pu être le cas en 2002, une crèche pouvait être fermée. Elle affirme qu'aucun risque n'est laissé. Tout est mis en œuvre pour prévenir tout risque de pollution des crèches, notamment risque de l'air et du sol.

Des inspections sont régulièrement faites et les normes de construction des crèches intègrent un cahier des charges strict, pour prévenir tout risque de pollution. Les permis de construction sont soumis à l'avis de l'ARS (Agence Régionale de Santé)

Les études concernant chacune des crèches ne sont pas rendues publiques sur internet mais elles peuvent être demandées à la responsable de l'établissement.

Concernant la crèche rue Ribière, Madame Jemni indique que le risque était limité et que toutes les mesures ont été prises pour que ce risque n'existe plus à ce jour.

4) Port des sur-chaussures

Les parents élus expliquent qu'il semble étonnant qu'il ne soit pas interdit aux parents de rentrer au sein de certaines crèches en chaussures, sans porter de sur-chaussures.

Des parents élus s'interrogent sur les conséquences en termes d'hygiène.

Ils s'interrogent également sur le fait que les règles ne sont pas les mêmes au sein de toutes les crèches puisque dans certaines crèches, des sur-chaussures sont disponibles et doivent obligatoirement être portées, alors que dans d'autres, il n'y en a pas.

Les sur-chaussures semblent d'autant plus nécessaires dans les pièces où rampent à même le sol des très petits enfants ne marchant pas encore.

Selon Madame Montanes, des études auraient montré qu'il n'y avait pas de risque spécifique sur l'absence de port de sur-chaussures. Il est également expliqué que des paillasons spécifiques sont à l'entrée des crèches et qu'ils permettent de bien s'essuyer les chaussures.

5) Climatisation

Les parents élus expliquent que des températures excessives existent lors de certaines journées d'été, que cela n'est pas du tout recommandé pour les jeunes enfants et que cela peut être un désagrément pour le personnel de crèche affecté également par les fortes chaleurs. Ils expliquent que des climatisations pourraient être installées, pas forcément dans toutes les pièces des crèches mais au moins dans une des pièces.

Madame Montanes indique que les climatisations ne seraient pas les meilleurs dispositifs pour lutter contre la chaleur.

Il est par ailleurs expliqué que le personnel de crèche est formé pour savoir comment agir pour les enfants en cas de forte chaleur, notamment, donner à manger froid, utiliser des brumisateurs et des ventilateurs et aérer certaines pièces.

La chaleur au sein des crèches est aussi un point que surveillent les architectes des crèches lors de leur contrôle.